



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
13/06/2024

Transmission au contrôle  
de légalité : 19/06/2024

Publication sur le site  
internet : 20/06/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 21

Excusés-représentés : 2

Votants : 23

Excusés : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 juin 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme LENAIN Manon  
Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : **34/2024**

Objet : **Tarifs périscolaires - Modification**

Vu la délibération n° 2024-06 du 12 février 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la grille tarifaire de la restauration scolaire afin de la mettre en cohérence avec le renouvellement du dispositif "cantine à 1 €".

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission Jeunesse et Culture, réunie le 15 avril 2024, proposent les tarifs de la restauration scolaire ci-dessous (les tarifs des temps périscolaires organisés par la commune restent inchangés) :

## Restauration scolaire

Tarifs au 1er septembre 2024\*

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs	PAI Tarif correspondant à l'accueil de l'enfant
< 1000	1€	1 €	1€
< 1100	1,50€	2 €	1€
< 1 500	3,30€	4,35 €	1€
>=1 500	3,40 €	4,50 €	1€

\*Tarifs subventionnés par l'État dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ ».

Grille de tarif hors conventionnement avec l'État

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs
<500	1,13€	2,54 €
<800	1,65€	3,16 €
<1100	2,18€	3,60 €
< 1500	3,30€	4,35 €
>1500	3,40 €	4,50 €

Pour mémoire, les tarifs des autres activités périscolaires demeurent ainsi :

**Garderie** - Tarifs au 1er Mars 2024

Quotient familial	Par 1/4 heure
<500	0,35€
<800	0,37€
<1100	0,40€
< 1500	0,45€
>1500	0,45€
Extérieurs scolarisés dans la commune	+0,25€ en sus du tarif modulé

**Mercredis récréatifs - Tarifs au 1er Mai 2024**

Quotient familial	Journée avec repas	Matin avec repas	½ journée sans repas
<500	8,25	6,45	3,22€
<800	9,45	7,65	4,42€
<1100	10,95	8,90	5,62€
<1500	12,15	10,15	6,83€
> 1500	12,15	10,15	6,83€
Extérieurs scolarisés dans la commune	+ 4,20€ en sus du tarif modulé	+3,15€ en sus du tarif modulé	+2,10€ en sus du tarif modulé

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** avec 23 voix pour

Le Conseil Municipal

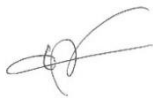
- **DÉCIDE** d'adopter La grille tarifaire ci-dessus pour les services de cantine à compter du 1er septembre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**



**D. RUSCART**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**